

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025

Mise à jour du Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP¹ Guinée

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Du point de vue formel, le cadre légal et règlementaire de la Guinée vise à éliminer toutes les formes d'inégalités de genre. En effet, le pays a ratifié les principaux instruments internationaux – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et Convention sur les droits de l'enfant (CDE)- et régionaux relatifs aux droits des femmes et dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, comme le nouveau Code Civil et le nouveau Code de l'enfant adoptés en 2019, une loi (Loi 2010-01) sur la santé de la reproduction, une loi (Loi 2019-11) instituant la parité entre hommes et femmes pour l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans les institutions publiques.

En parallèle, la Guinée a également adopté un certain nombre de stratégies et de politiques sectorielles visant à promouvoir et à garantir les droits des femmes dans un certain nombre de secteurs. Parmi ces références-clés :

- La politique nationale genre de 2011 (PNG, révisée en 2018) - Cette Politique nationale genre a été adoptée pour répondre aux disparités entre les hommes et les femmes au niveau de l'éducation, de l'emploi, de l'économie et des instances de décision. Le secteur minier est inclus dans cette politique avec la prise en compte des besoins des femmes en matière de Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) et d'accès à l'emploi pour les communautés locales.
- La Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, visant trois objectifs fondamentaux : l'élaboration d'une stratégie nationale, la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel et la définition du mandat de l'Observatoire national de lutte contre les violences basées sur le genre. Cette stratégie a notamment permis de contribuer à la mise en place d'un numéro vert (116) pour les besoins d'informations et d'assistance aux victimes des violences à l'égard des femmes et filles.

L'adoption de ces politiques nationales sectorielles et de ces stratégies s'est traduite sur le plan institutionnel par la mise en place de structures, directions et départements, et par la création de nouveaux services, tels que, inter alia, l'Office de protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) au sein de la Police Nationale. L'OPROGEM a pour mission de coordonner les enquêtes sur toutes les formes de violations des droits des enfants et des femmes, d'échanger et de diffuser sur l'ensemble du territoire guinéen et au-delà, les données sur l'identité des auteurs et complices de ces violations. Malgré la faiblesse des moyens alloués, la mise en place des démembrements de l'OPROGEM dans les huit régions administratives et les 33 préfectures depuis 2018 ont permis de développer un travail de prévention et d'aboutir à des sanctions pénales suite à la commission de plusieurs cas de violences faites aux femmes et filles.

En juin 2020, le gouvernement guinéen a promu l'ancienne « Direction nationale de la promotion féminine et du genre » - inscrite au sein du Ministère de l'action Sociale, de la promotion féminine et de l'enfance - au niveau de ministère : le Ministère des Droits et de l'Autonomisation des Femmes (MDAF) (décret présidentiel n°122 du 19 juin 2020). Suite au coup d'Etat militaire du 5 septembre 2021, un nouveau ministère a été créé, le Ministère de la Promotion Féminine de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (MPFEV), en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique du

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan

gouvernement en matière de Promotion de la Femme et de Protection de l'Enfant et des Personnes vulnérables. Cela inclut également la conception, l'élaboration et mise en œuvre de la politique et des stratégies de promotion de la femme en termes d'autonomisation économique, de la vulgarisation et de la protection des droits des femmes ainsi que de la promotion de l'égalité entre les sexes en République de Guinée. L'attribution des tâches n'est pas toujours complétée par des moyens adéquates à leur réalisation: le MPFEPV reste sous-staffé, avec des fonds et des capacités techniques limitées.

Malgré les progrès, le manque de ressources financières et humaines et de qualification, ainsi que l'application limitée des textes de lois et le vide juridique dans certains secteurs continuent à rendre difficile l'accès des femmes à leurs droits : leur situation reste encore largement régie par des règles et pratiques coutumières et patriarcales.

Le « Social Institutions & Gender Index » (SIGI)-Guinée de 2019² témoigne de la persistance et de l'omniprésence de discriminations de genre multiples et multiformes essentiellement d'ordre socio-économiques et culturelles. Le SIGI a attribué un score de 0.439 à la Guinée, qui était ainsi classée en 2019 parmi les huit pays ayant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace non-OCDE. L'analyse montre la grande inégalité des femmes guinéennes en matière de statut personnel (mariage, divorce, succession, héritage), de participation politique, de violences, tant dans la sphère publique dans la sphère privée, et en matière de droit au travail, de droit d'accès à la propriété et à la justice.

La participation des femmes en terme de représentation aux postes électifs et nominatifs demeure faible ; l'implication des femmes dans les instances de décision, à tous niveaux, est insuffisante pour que leurs points de vue et leurs besoins spécifiques soient pris en compte.

Les femmes représentent 49% de la population active de la Guinée, mais leur accès aux ressources techniques, naturelles et financières reste fortement limité, et cette discrimination économique freine le développement du pays. Elle réduit à la fois la productivité agricole, le potentiel de la force de travail et confine les femmes dans le secteur informel. De même, les normes et pratiques qui restreignent l'accès des femmes aux services financiers réduisent leurs opportunités d'accès à l'entrepreneuriat.

La dégradation des ressources naturelles provoquée par le changement climatique affecte plus drastiquement les moyens d'existence des femmes qui sont plus dépendantes du capital naturel que les hommes.

Une meilleure intégration des besoins des femmes et des filles aux services sociaux de base tels que l'assainissement et l'hygiène, la promotion des droits et de la santé sexuelle et reproductive sont nécessaires. La complexité des discriminations inter-sectionnelles (pour les femmes porteuses de handicap par exemple, ou les albinos, ou les personnes LGBTIQ+) sont des phénomènes persistants et constituent un obstacle à bien des égards, comme l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi.

Lors des consultations organisées pour la rédaction de la Feuille de Route pour la Société Civile 2021-2024, les ONG guinéennes se sont faites porte-parole du problème des violences faites aux femmes et aux filles, particulièrement les violences sexuelles et viols sur enfants, qui restent largement impunis. L'incidence des mutilations génitales féminines et du mariage précoce dans le pays restent extrêmement élevée malgré leur illégalité (94.5% des femmes entre 15 et 49 ans sont mutilées), ce qui fait de la Guinée le deuxième pays au monde en termes de recrudescence de ce fléau. L'accès à la contraception est presque inexistant (2%); le taux de fécondité (4.8 en 2018), les taux de mortalité infantile (66 en 2018), infanto juvénile (111‰ en 2018) et maternelle (550/100 000 naissances vivantes en 2016) restent parmi les plus élevés au monde, pour ne citer que les données les plus représentatives.

² <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GN.pdf>

On constate toutefois l'émergence d'organisation de la société civile qui –malgré le manque d'organisation et de ressources - concentrent leurs activités sur les droits et le renforcement du rôle des femmes dans la société, y inclus dans le domaine de la cohésion sociale et la prévention des conflits (conflits interethnique, radicalisation violente).

Le présent document a été préparé sur la base du document de programmation 2021-2027, en considérant les questions d'égalité des genres de façon transversale dans tous les domaines de la coopération européenne en Guinée. Le pays a traversé une crise politique majeure suite au coup d'Etat militaire du 5 septembre 2021 et l'incertitude quant au futur démocratique du pays reste présente. Dans ce processus, tous les efforts seront faits pour assurer que l'égalité de genre devienne une priorité réelle pour le nouveau régime guinéen.

La préparation du CLIP s'est nourri de l'analyse des **documents suivants**: Plan National Genre Révisé (2017) ; Enquête Démographique et de Santé 2018 ; Enquête « Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), 2016 », Rapport Annuel de Performance 2018 du secteur de l'Education, Juin 2019 ; Investir dans les populations rurales en Guinée, FIDA juin 2019 ; Pour un processus de plan national d'adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée, Direction nationale de l'environnement, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, août 2019 ; République de Guinée : Evaluation et Analyse des Gaps par rapport aux objectifs de SE4ALL, PNUD, juillet 2014; Etude « migration - mon projet : les candidats et les réseaux migratoires – cas de la république de Guinée », réalisée par le GERM entre mars 2017-mars 2018 ; Enquête Nationale sur l'Emploi et Secteur informel en Guinée (ENESIG-2018/2019) ; analyse genre financé par la Délégation en 2016, en phase de renouvellement ; projet de Feuille de route de la société civile 2021-24 et le Programme Indicatif Pluri annuel (Guinée).

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

La première priorité du programme indicatif pluriannuel (PIM) est la transition et économie verte avec une attention particulière sur l'énergie³, l'agriculture durable⁴ et la protection de l'environnement⁵.

La situation énergétique en milieu rural et périurbain est largement précaire en Guinée et cela affecte considérablement la situation des femmes et des enfants.

L'action européenne se positionnera principalement dans la transmission et la distribution de l'énergie dans le pays, mais si des opportunités se présentent, l'UE pourrait s'impliquer dans la production, surtout dans des mini-réseaux. Ces actions pourraient étendre la connectivité rurale, ce qui pourrait agir comme levier à la productivité agricole, au stockage (réfrigéré) et à la commercialisation des produits agricoles, en renforçant le système économique et la résilience alimentaire. Vivant en majorité en milieu rural (75 % de la population), représentant les femmes plus de 53 % de la main-d'œuvre active (source : RGPH3) et consacrant 80 % de leur temps à des tâches domestiques et agricoles, elles bénéficieront de ces accès à l'énergie électrique aussi bien dans la production vivrière que dans les activités connexes comme la transformation, le stockage et la commercialisation de produits agricoles.

Dans le **domaine agricole**, les disparités entre homme et femmes sont marquées. En moyenne, 45,7% de la population active féminine travaille dans le secteur agricole (source : RGPH3). Pourtant, les femmes et les jeunes comptent parmi les membres les plus vulnérables de la population rurale : 80% des femmes agricultrices font face à des discriminations dans l'accès aux ressources

³ République de Guinée : Évaluation et Analyse des Gaps par rapport aux objectifs de SE4ALL, PNUD, Juillet 2014, P.11 à 12 et 28 à 29.

⁴ Investir dans les populations rurales en Guinée, FIDA juin 2019, P.1 à 2.

⁵ Pour un processus de plan national d'adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée, Direction nationale de l'environnement, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Août 2019, P.5, 7 et 8.

productives telles que la terre, le crédit, les intrants, les moyens de production et la technologie, ce qui limite leur productivité⁶. Seules 22% des femmes adultes en milieu rural savent lire et écrire, contre 44% des hommes. Ce faible niveau d'éducation a une incidence directe sur leur capacité d'accéder à l'information, aux services de vulgarisation agricole et aux autres besoins liés à la production. Concernant la propriété et l'usage des terres, les hommes ont pour habitude de revendiquer leurs droits de préemption et de succession.

Dans ce cadre, le Team Europe est en train mettre en œuvre un projet (marqueur G2) pour l'autonomisation des femmes, la promotion de l'entrepreneuriat féminin qui vise à éliminer les barrières d'ordres socio-économique et culturel qui cantonnent les femmes dans des activités de subsistance. Le programme facilitera donc l'accès au financement et à la formation dans les domaines agricoles, de la pêche ainsi que dans le secteur tertiaire.

Les activités prévues pour la préservation de l'environnement en Guinée, comme l'action NaturaGuinée, devraient aussi améliorer les conditions de vie des populations riveraines des paysages identifiés pour l'action et notamment les conditions de vie des femmes et des filles. En effet, le projet a comme objectif significatif l'égalité des genres. Pour ce faire on veillera à une participation active des femmes aux consultations et dans toutes les phases de l'action. En travaillant notamment sur la gouvernance environnementale, l'UE entend améliorer la planification de l'utilisation des terres, et ainsi diminuer les conflits liés à la propriété et à l'utilisation des terres, surtout pour les femmes dont les droits d'accès à la propriété foncière ne sont que trop rarement reconnus. Ce projet vise aussi à booster l'économie verte, et à créer des opportunités économiques pour les communautés riveraines des trois paysages identifiées. Le soutien des femmes et des jeunes se fera aussi au travers des chaînes de valeur identifiées. De manière générale, dans les programmes liés à la protection de l'environnement et de la biodiversité, l'UE vise à réduire l'utilisation du bois-énergie, par la promotion du gaz et l'introduction de systèmes de cuisson propres et modernes, pour des activités domestiques dans lesquelles les femmes sont les principales actrices.

La deuxième priorité du PIM concerne les questions de "développement humain" touchant particulièrement l'eau et l'assainissement, la santé et la formation professionnelle.

Malgré des efforts, l'accès à l'eau et l'assainissement constituent encore un grave problème en Guinée : seul 61 % des ménages en milieu urbain disposent d'un service d'approvisionnement en eau propre et 24 % ne disposent que d'un service limité⁷. Les femmes et filles, surreprésentées parmi les populations pauvres, sont les principales victimes de la situation car elles sont généralement responsables de l'approvisionnement en eau au sein des ménages et y consacrent une partie importante de leur temps et de leur énergie, en créant des difficultés supplémentaires pour l'accès des filles à l'éducation, en empêchant les femmes de s'occuper à d'autres tâches qui leur rapportent des revenus et en mettant en risque leur santé.

L'action de l'UE consolidera les résultats obtenus dans le passé en approvisionnement d'eau, en les étendant à la gestion des eaux usées et à la gestion et le recyclage des déchets dans une approche intégrée pour l'eau et l'assainissement. Les bénéfices des ménages, surtout en milieu urbain, seront évidentes. Aucune action spécifique a encore été identifiée, mais la société civile – y inclus les organisations féminines - et les autorités locales auront un rôle clé à jouer dans la définition, la sensibilisation et le suivi au niveau des quartiers.

Par ailleurs, selon l'EDS 2018, 68 % des femmes ont des problèmes d'accès aux soins de santé⁸. Le manque d'argent pour se faire soigner (60 %) est le principal problème, suivi par la distance entre le lieu d'habitation et l'établissement sanitaire (46 %). Ces problèmes sont liés à la quasi-absence d'un système de protection sociale nationale. En effet, les pourcentages de femmes et d'hommes

⁶ id., P.9.

⁷ Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2018 Guinée P.11

⁸ EDS Guinée 2018 p.161 et 162.

bénéficiant d'une couverture médicale par le biais d'une assurance sont respectivement de 2 % et 3 % en milieu urbain. En milieu rural, ces pourcentages sont inférieurs à 1 %.⁹

Pour changer cette situation, l'UE vise à contribuer à la mise en place d'une transition vers la couverture sanitaire universelle. L'UE interviendra également dans le renforcement de la coordination sanitaire vers une approche multisectorielle pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier des enfants et des femmes enceintes et allaitantes et ainsi à réduire la mortalité maternelle et des enfants de moins de 5 ans. L'objectif sera aussi de moderniser l'offre de soins, y compris dans le cadre de la prévention de maladies infectieuses ainsi que la protection de la santé sexuelle et reproductive.

Pour ce qui est du système éducatif et de formation, malgré les progrès effectués dans la scolarisation primaire, ainsi que dans le développement de l'offre de formation professionnelle et technique (avec une augmentation significative de la demande de l'ordre de 29% entre 2013 et 2018)¹⁰, la situation reste préoccupante en ce qui concerne les disparités filles/garçons dans les filières techniques et professionnelles. Le pays comptait en 2017, 122 établissements de formation professionnelle, avec un total d'apprenants de 35 199 dont 49,69% filles. Mais les filles restent cantonnées au secteur tertiaire (88,55% des apprenantes) tandis que le secteur primaire ne comptait que 0,96% et le secondaire 10,49%. Pourtant, ces deux derniers secteurs - considérés comme « masculins » (tels que le secteur du bâtiment, la mécanique, la chaudronnerie, la menuiserie, les techniciens du froid, la conduite d'engin lourd, l'élevage et l'agriculture) - sont porteurs d'emploi.

La Team Europe, comprenant l'UE, la France (AFD), l'Allemagne (GIZ) et la Belgique (Enabel) viennent de conclure une convention "multi-parties" visant à promouvoir et à appuyer la mise en place des programmes de formation professionnelle, notamment dans les domaines/secteurs porteurs d'investissements et d'emplois (par ex. agriculture/ pêche) et innovants (numérique) en ayant une attention spécifique à la promotion de l'égalité des chances, y inclus dans le marché du travail formel. La formation en ligne sera un outil privilégié, à utiliser aussi pour combler la "fracture numérique" entre filles et garçons et entre populations rurales et urbaines.

Un volet "formation professionnelle" sera aussi inclus dans le programme Team Europe de promotion de l'entrepreneuriat féminin, spécifiquement en matière de marketing, d'éducation financière et d'accès au marché, matières normalement difficilement accessible aux femmes à cause des problèmes de disponibilité (tâches domestiques et activités liées aux soins), manque de connaissances et de compétences requises (taux de scolarisation plus faible), autocensure (barrières socio-psychologiques), faible accès à l'information et aux technologies, etc.

La troisième priorité du PIM est axée sur la « gouvernance et gestion de la migration », notamment la gouvernance inclusive, le rôle de la société civile, la migration et les questions liées au triptyque conflits-paix-sécurité.

La Guinée demeure un pays fragile avec des risques d'instabilité sociale et politique, de faibles capacités institutionnelles et une pauvreté généralisée. Ces insuffisances impactent non seulement la prestation de services de l'État (état civil presque inexistant, services sociaux limités, etc.) mais sont aussi de nature à favoriser l'impunité, la corruption et l'émigration par des voies irrégulières. Le cycle électoral récent a accentué ces fragilités : le paysage politique est polarisé et les tensions ethniques, politiques et sociales sont en augmentation.

À niveau national, l'UE contribue à la mise en place d'un service d'état civil moderne (projet pilote en cours), ossature d'une administration efficace et prérequis indispensable pour l'identification des citoyens (carte d'identité et passeport biométriques) qui garantira la participation au processus démocratique (mise à disposition d'un fichier électoral fiable, sécurisé, et à jour), ainsi que l'accès aux services pour les citoyens (protection sociale, santé, éducation et services financiers) et

⁹ EDS Guinée 2018 p.46.

¹⁰ Rapport Annuel de Performance 2018 du secteur de l'Education, Juin 2019.

l'autonomisation des femmes (registre des naissances, décès, mariages, divorces, des actes de propriété foncière).

L'UE renforcera le rôle de la société civile et notamment les organisations féminines et celles qui luttent pour les droits des femmes. Un programme spécifique sera lancé visant l'amélioration de la participation et voix de la société civile en tant qu'acteur de gouvernance en faveur de la reconstitution et consolidation de l'État de droit, de la culture de la redevabilité, du développement inclusif durable, surtout pour les jeunes et les femmes, ainsi que son rôle de contrôle de l'action publique (watchdog).

L'UE et les Etats membres contribueront au programme régional contre la migration irrégulière, le trafic et la traite d'êtres humains dont les détails doivent encore être définis.

Les limites de la gouvernance et de la performance de l'État se matérialisent aussi par une montée des tensions d'ordre ethniques et sociales, tensions qui sont régulièrement attisées à des fins politiques. D'une analyse récente, il résulte que les femmes leaders, ainsi que les religieux et les jeunes, seraient les acteurs plus efficaces pour la pacification sociale et la prévention des conflits. Des activités spécifiques ont été donc mises en place, à cet égard, dans le cadre du programme pour la promotion des droits humains et la démocratie.

Assurer la participation des femmes, jeunes, et personnes avec un handicap est une priorité de toute activité de l'Union européenne en renforcement de la société civile et dans le secteur de la bonne gouvernance.

Un **Cadre de dialogue structuré (CDS) de la société civile** a été mis en place par la Délégation UE en septembre 2022. Après une phase d'identification et sélection qui a vu 71 OSC répondre à un Appel à manifestation d'intérêt lancé en août 2022, vingt organisations et faîtières de la société civile actives dans les domaines liés à la transition ont été sélectionnées pour prendre part aux activités du CDS à Conakry. La phase initiale qui s'est poursuivie jusqu'en février 2023 a vu la participation active de 25 titulaires et 25 suppléants, en nombre égale d'hommes et femmes, avec une bonne représentation aussi des jeunes et des personnes vivant avec handicap, aux formations et aux séances de dialogue.

Dans le cadre des activités du **Programme d'Appui au Renforcement de la Démocratie en Guinée (PARD-Guinée)**, qui a l'objectif de promouvoir des processus démocratiques inclusifs en Guinée pendant la transition, un appui au Caucus des Femmes du Conseil National de la Transition (CNT) est prévu. Le Caucus est formé par les 27 femmes conseillères (sur 81) de l'organe législatif de la transition créée en 2022. Le Caucus a l'objectif d'accroître la participation qualitative des femmes au pouvoir législatif. Le projet prévoit d'appuyer le renforcement des capacités des tous les membres du Conseil National de la Transition (organe législatif), avec quelques formations ad hoc pour le Caucus des femmes visant à contribuer à certains des résultats que le Caucus s'est préfixé tel que : instituer dans la nouvelle Constitution une disposition consacrant la parité entre homme et femme; élaborer et faire adopter une proposition de loi sur la parité ; élaborer et faire adopter une proposition de loi portant sur la lutte contre les VBG intégrer dans le Code électoral les règles d'application de la parité entre homme et femme pour l'accès aux mandats électoraux...). Le Caucus des femmes sera également mobilisé dans le cadre des activités du projet au bénéfice aux partis politiques, qui mettent l'accent sur le renforcement du leadership des femmes et des jeunes au sein des partis politiques en Guinée.

Dans le cadre de l'Appel à propositions « Droits Humains et Démocratie & Organisations de la Société Civile en République de Guinée » lancé en Mai 2023 par la Délégation, le Lot 1 a l'objectif de contribuer à la justice par une responsabilisation accrue des violences basées sur le genre (VBG) en luttant contre l'impunité dont bénéficient les acteurs d'actes de violences basé sur le genre, tout en tenant compte du principe de « do no harm ».

Pour ce qui est du Lot 2 du même Appel, qui a l'objectif de renforcer les capacités des OSC guinéennes afin qu'elles puissent s'engager dans le dialogue politique au niveau national et dans la

mise en œuvre et le suivi des plans et programmes de développement, la proposition sélectionnée par la Délégation à qui sera octroyée une enveloppe de presque 2 500 000 EUR, dont 1 100 000 EUR réservé au financement des OSC nationales par un système de subventions à cascade, a prévu de favoriser dans le mécanisme de financement les OSC locales qui ont des leaders femmes et jeunes. Ces OSC ne bénéficieront pas seulement de financement mais aussi d'un programme de formation continue visé à améliorer la gestion interne des organisations et la durabilité des actions promues.

3. Action ciblée en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes

Des action cible (G2) ont été déjà identifiées :

1. Lutte contre l'Impunité des auteurs de violences Basées sur le genre afin de Renforcer l'Egalité de genre (LIBRE)

Priorité thématique du GAP III : a) Garantir l'absence de toute forme de violence de genre

L'objectif du programme est de lutter contre l'impunité dont bénéficient les acteurs d'actes de violences basé sur le genre.

Justification : La question des violences à l'égard des femmes et les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, mariage précoce et mariage forcé) sont encore répandus dans tout le pays, même si la Guinée a renforcé ses dispositions légales dans la lutte contre ces types de violences lors de la révision du Code pénal en 2016, du Code civil en 2019 et du Code de l'enfant en 2020.

Malgré ces dispositions juridiques essentielles, les violences basées sur le genre sont encore fortement répandues en Guinée. Selon les statistiques de l'OPROGEM, entre janvier et septembre 2019, près de 300 cas de viols ont été répertoriés dont 90% portaient sur des mineur.e.s. En 2020, la situation s'est aggravée avec 367 cas de viols dont 107 sur mineur.e.s¹¹. Il manque une coordination effective entre les différents services récoltant les données sur l'occurrence et la nature des violences basées sur le genre. Il n'existe pas de base de données centralisées à ce stade.

Le contrat sélectionné dans le cadre de l'appel à propositions "Droits Humains et Démocratie & Organisations de la Société Civile en République de Guinée" a été conçu pour répondre à ces problématiques avec comme objectif général de contribuer à lutter contre les discriminations basées sur le genre et notamment contre les VBG en Guinée ce qui permettra, dans le long terme, de réduire les fragilités structurelles et conjoncturelles du pays

Budget : 1.35 M EUR

2. Programme "Entrepreneures : Dispositif d'appui aux femmes entrepreneures en Guinée"

Priorité thématique du GAP III : c) « Renforcement des droits économiques et sociaux et autonomisation des femmes et des filles » et plus précisément « Accès à l'entreprenariat, y compris aux moyens de subsistance alternatifs, à économie verte et circulaire »

Justification : En Guinée, les femmes jouent un rôle important dans les activités socioéconomiques de leur communauté, cependant il existe peu de données documentées sur leur impact et leurs contributions restent peu reconnues et concentrées dans le secteur informel. D'après une enquête ciblée en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de

¹¹ *Viol et pédophilie, des ONG guinéennes se lèvent contre la musique de M'Boma !*, 12 août 2021, <https://www.actu-elles.info/societe/viol-et-pedophilie-des-ongs-guineennes-se-levent-contre-la-musique-de-mboma>

l'autonomisation des femmes de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) auprès de 40 705 entreprises formelles essentiellement en milieu urbain (commerces et services), seul 17 % (7 010) étaient dirigées par des femmes. Les causes de cette pénurie sont les difficultés pour l'accès au crédit et aux formations, ainsi que les problèmes de disponibilité (tâches domestiques et activités liées aux soins), le manque de connaissances et de compétences requises (taux de scolarisation plus faible), le manque de garantie (foncier au nom du mari), l'autocensure (barrières socio-psychologiques), le faible accès à l'information, au marché et aux technologies.

L'objectif du programme est de développer des services financiers et non financiers, des actions de sensibilisation et de formations spécifiques, et le renforcement des capacités des partenaires de l'écosystème local (guichet unique pour les services aux entreprises, agences locales de promotion de l'initiative privée, écoles de formation professionnelle, etc.). La participation des hommes est prévue, tout en prenant en compte les contraintes liées aux soins, ainsi que la complexité des besoins des entrepreneuses en fonction des tranches d'âge/localisation régionale/degré de maturité et échelles des activités/etc. Enfin, afin de pérenniser les initiatives entrepreneuriales des femmes, elles seront accompagnées vers des activités/secteurs à forte valeur ajoutée.

Principaux indicateurs - non encore identifiés

Budget: 15 M EUR

Collaboration avec les États membres : il s'agit d'une initiative Team Europe, cofinancée et mise en œuvre par AFD.

Un soutien spécifique (environ 3 MEUR des 15 estimés) est prévu pour le renforcement des capacités de l'écosystème institutionnel intervenant sur la thématique de l'entrepreneuriat féminin: l'APIP et le Ministère des Droits et Autonomisation des Femmes (ou son remplaçant dans la nouvelle configuration du gouvernement) ainsi qu'aux ministères concernés par le programme, avec un appui ciblé sur les bureaux « Genre et Equité » existants dans chaque ministère. Le renforcement de leurs capacités se concentrera sur la mise en œuvre de leur politique genre, le dialogue interministériel et la capitalisation des résultats. Les institutions concernées seront donc responsabilisées et pourront avoir une approche plus performante et autonome pour répondre aux défis liés aux inégalités de genre et à l'autonomisation et l'entrepreneuriat des femmes.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Le dialogue politique avec les autorités guinéennes n'a pas eu lieu depuis début 2019. Une rencontre était planifiée en Octobre 2021, mais suite au renversement du gouvernement et à la situation politique actuelle, la reprise du dialogue politique reste à redéfinir.

Dans le cadre de la préparation d'une éventuelle concertation pour l'élaboration d'un prochain Plan de Développement National, les questions concernant l'égalité de genre seront également abordées. Cependant, les changements en cours, ne permettent pas encore d'entrevoir les attentes des nouvelles autorités concernant l'élaboration d'un Plan de développement National.

L'égalité de genre et la violence faites aux femmes et aux filles furent parmi les thématiques soulevées lors de la rencontre avec la Ministre de l'Union Nationale et la Citoyenneté. Une assistance spécifique au Ministère était envisageable pour la DUE : à vérifier avec le nouveau gouvernement.

Un dialogue régulier aura lieu avec les organisations de la société civile, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de Route 2021-2024. Le type de dialogue se traduira comme suit :

- Dialogue sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un éventuel Plan de Développement National.
- Dialogue sur la redevabilité et l'accessibilité aux services de santé de qualité des groupes vulnérables par la sensibilisation et l'information de la population sur leurs droits en matière

d'accès aux soins, la collecte de données en cas d'irrégularités et le dialogue avec les autorités sanitaires ;

- Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

La participation d'associations de femmes leaders ainsi que des associations de jeunes – homme et femmes – sera promue.

Une « task force genre » composée par la DUE et les Etas membres présents en Guinée (BE, DE, ES, FR et IT) se rencontre régulièrement.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

En matière de sensibilisation et de communication pour la protection des droits humains, l'action de la Délégation s'inscrit dans le cadre de la Team Europe et notamment de la Task Force Genre mise en place avec les Etats membres en Guinée. Cette Task Force évolue sous le leadership du "Champion Genre" désigné par la Délégation et les EM présents en Guinée.

L'agenda évènementiel est une opportunité pour la mise en place des activités de sensibilisation et de promotion des droits humains et en particulier pour l'égalité de genre.

Durant les deux dernières années, les membres de la Task Force ont conduit plusieurs activités, individuellement et collectivement, pour commémorer les journées internationales. Ainsi, en 2022 et 2023, le 8 mars journée internationale de la femme a été mis à profit pour sensibiliser et promouvoir les droits des femmes. En 2023, la Délégation a organisé une rencontre de l'ensemble du personnel avec une avocate défenseure des droits des femmes pour un échange fructueux.

Depuis 2022, une Quinzaine des droits de l'homme a été lancée pour célébrer chaque année la série de journées internationales comprises entre le 20 novembre, Journée mondiale de l'Enfance et le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme.

Deux concours ont été lancés : l'un avec les slameuses et slameurs, un art oratoire dans lequel excellent les jeunes de Guinée, pays vice-champion du monde de Slam grâce au duo *Diemedi Slam* ; et l'autre un concours de plaideries impliquant les plus grandes universités publiques et privées du pays. En 2022, les vidéos portant sur ces concours largement partagées sur la Page Facebook de la Délégation ont cumulé plus de 100 000 vues démultipliant ainsi la portée des messages. Ces compétitions constituent désormais des moments attendus par les partenaires de la Délégation.

Enfin, à l'occasion de l'anniversaire du massacre au stade de Conakry, le 28 Septembre, la Délégation met en avant dans les médias et sur les réseaux sociaux son appui en faveur des victimes à travers ses partenaires que sont la FIDH, l' AVIPA et l'OGDH.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

Comme indiqué au point 3, un **soutien spécifique** aux institutions qui s'occupent d'égalité des chances est prévu dans le cadre du programme de renforcement de l'entreprenariat féminin. Un montant d'environ 3 M EUR seront utilisés pour renforcer les capacités de l'écosystème institutionnel intervenant sur la thématique de l'entrepreneuriat féminin : l'Agence de Promotion des Investissements Privés, le Ministère des Droits et Autonomisation des Femmes ainsi que les ministères concernés par le projet, avec un appui ciblé pour les bureaux « Genre et Equité » existants dans chaque ministère. Le renforcement de leur capacité se concentrera sur la mise en œuvre de leur politique genre, le dialogue interministériel et la capitalisation des résultats. Les institutions concernées seront donc responsabilisées et pourront avoir une approche plus performante et autonome pour répondre aux défis liés aux inégalités de genre et à l'autonomisation et l'entrepreneuriat des femmes.

Dans le nouveau contexte politique, la société civile guinéenne bénéficiera d'un support spécifique pour affirmer son rôle positif en cette phase de transition. L'assistance européenne inclura la création

d'opportunités pour un dialogue inclusif et pacifique parmi tous les acteurs de la société civile, avec un renforcement de leur capacité au dialogue politique, de participation au processus législatif et décisionnel. Une attention spéciale sera portée aux associations de femmes et de filles, ainsi qu'aux organisations de défense des droits humains pour qu'elles soient pleinement associées à l'exercice.

A plus long terme, et avec un focus spécifique sur ces mêmes acteurs, les activités promues comprendront : le renforcement des capacités de gestion interne (ressources humaines, fonds, communication, plaidoyer), externes (réseautage, relations avec le gouvernement, avec les bailleurs, recherche de fonds) et la communication.

Enfin, une Facilité de Communication et Coopération (FCC) est prévue pour soutenir la mise en œuvre du PIM y compris pour les aspects relatifs à la mise en œuvre du GAP III, comme la concertation et coordination avec les PTF. Les actions spécifiques n'ont pas encore été définies, mais pourraient inclure des analyses spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de la programmation 2021-27, à la coordination à niveau pays, des activités de communication et de sensibilisation lors des journées internationales (voir point 5). Une possible action à financer en 2024 par la FCC sera une campagne massive de sensibilisation sur les violences basées sur le genre.

La Délégation compte aussi organiser en 2024 une formation "genre" pour le personnel de la délégation, des EM et des ministères plus en relation avec la coopération européenne. Une "Task Force Genre-Coopération" sera aussi créé pour assurer la création des vraies synergies dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes de toutes les interventions UE et EM dans tous les secteurs.

La situation politique actuelle invite également à identifier des activités en vue d'appuyer les nouvelles autorités dans la prise en compte de l'égalité de genre et de la participation des femmes au processus de refondation de l'Etat qui devrait se mettre en place dans les jours à venir.

Les EM seront actifs dans plusieurs domaines, dans lesquels l'intégration des questions d'égalité de genre seront incluses :

Dans le domaine du développement socio-économique :

- L'AFD cofinance avec 5 millions d'euros le programme pour l'entreprenariat féminin et a financé une analyse de la situation législative, réglementaire et opérationnelle pour l'identification du programme ;
- La Belgique finance à travers Enabel une intervention spécifique sur l'Entreprenariat féminin de 3.5 MEUR ;
- Dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche, des contributions de la BEI, de la France, Espagne, Italie et Belgique sont prévues. La situation des femmes mareyeuses sera prise en compte.
- Les investissements de la BEI et de l'AFD dans le domaine de l'énergie, notamment l'électrification rurale vont se poursuivre ;

Dans le domaine de l'éducation et de l'autonomisation des femmes et des filles :

- Des montants sont prévus par la France, la Belgique et l'Allemagne (GIZ) dans le domaine de l'éducation des filles ;
- La France, à travers l'AFD, finance et met en place le projet *Sport pour elles*, un projet multi-pays, qui promeut l'éducation et l'émancipation des filles par le biais du sport.
- L'Espagne contribuera à la diffusion d'opportunités de bourses d'études et de programmes de formation dirigées spécifiquement aux femmes parmi les institutions et la société civile guinéenne ;
- Dans le cadre de sa priorité au soutien au leadership féminin en Afrique, l'Espagne soutiendra la participation de femmes guinéennes aux programmes et activités destinés aux femmes leaders dans le domaine de la politique, l'économie ou la société

Dans le domaine de la santé,

- L'Italie continuera à être active dans le secteur;

- La Belgique et l'Espagne se concentreront dans le domaine des droits et de la santé sexuelle et reproductive.
- L'Allemagne reste active dans la lutte contre les mutilations génitales féminines et dans le domaine de la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile.
- La France a lancé en 2021 un projet qui vise au renforcement de capacité des OSC, dont 50% sont des OSC dans le domaine de la lutte contre les VBG.
- L'Espagne confirme son engagement dans la lutte contre l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles : elle mènera des actions de sensibilisation dans le cadre de sa programmation culturelle auprès de la société civile.

Date :

Signature du chef de délégation :